

## MISE EN PLACE D'UN ECHAFAUDAGE SUR LE TROTTOIR DANS LE RUE JEAN JAURES

Arrêté de Police N° 69/2018 du 31 août 2018

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales Vu la demande écrite formulée par Monsieur Devred Sylvain de mettre en place un échafaudage sur le trottoir face au N° 151 de la rue Jean Jaurès dans le but d'effectuer des travaux de réfection de façade.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers

MAIRIE DE

(NORD)

## ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Devred Sylvain est autorisé à installer un échafaudage sur le trottoir de manière provisoire face au N° 151 de la rue Jean Jaurès à GUESNAIN à compter du lundi 03 septembre 2018 et pour une durée de 2 jours.

ARTICLE 2

L'implantation devra respecter les prescriptions suivantes :

- un passage libre d'un mètre de largeur devra être maintenu le long du bordurage afin de permettre le passage des piétons ou une déviation devra être mise en place de manière à diriger les piétons sur le trottoir d'en face et ainsi assurer la sécurité des usagers.
- l'échafaudage ne devra en aucun cas déborder sur la chaussée
- l'échafaudage sera muni d'un plancher et d'un garde corps de manière à éviter toutes chutes de matériaux sur le trottoir
- les pieds de l'échafaudage devront être éclairés la nuit
- aucun dépôt de matériaux ne devra subsister sur la voie publique après les travaux
- Durant les travaux, des panneaux de signalisation informeront les usagers de la présence d'un obstacle
- L'occupation devra durer un minimum de temps.

ARTICLE 3

Monsieur Devred Sylvain domicilié 443 rue Guy Moquet 59287 Guesnain

Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de District de DOUAI, Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 31 août 2018

L e Maire Maryline Lucas



Tél.: 03 27 99 13 73 • Fax: 03 27 99 13 77 http://www.ville-guesnain.fr